# UN PeacebuildingFONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

# MODELE DE DOCUMENT DE PROJET

**DOCUMENT DE PROJET DU PBF**

# Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

|  |
| --- |
| **Pays :** Niger |
| **TITRE DU PROJET :** Les jeunes filles nigériennes avec les leaders s’engagent pour une participation pacifique et inclusive**NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : 00114127** |
| **Modalité de financement du PBF :**[x]  IRF [ ]  PRF  | **Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d’affectation spéciale (“Trust Fund”) :** [ ]  Fonds d’affectation spéciale national[ ]  Fonds d’affectation spéciale régional**Nom du fonds d’affectation spéciale :**  |
| **Liste de l’ensemble des agences bénéficiaires des fonds du PBF (en commençant par l’agence chef de file), type d’organisation (ONU, ONG etc.)** **:** ONU : UNFPA, UNICEF**Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :*** Ministère de la Jeunesse et des Sports
* Ministère de l’Intérieur et des Affaires Religieuses
* Ministère de la Promotion de la Femme et Protection de l’Enfant
* ONGs Nationales
* 5 communes des régions de Tahoua, Zinder et Tillabéry.
* Conseil Islamique du Niger
* Conseil National de la Jeunesse (CNJ)
* Association des Chefs Traditionnels du Niger (ACTN)
* Haute Autorité à la Consolidation à la Paix (HACP)
 |
| **Date approximative de démarrage du projet[[1]](#footnote-1) :** 18 Janvier 2019 **Durée du projet en mois :[[2]](#footnote-2)**18 mois+6 mois=24 mois. Nouvelle date de clôture est le 31/12/2020.**Zones géographiques de mise en œuvre du projet :** Communes de Tchintabaraden, Tillia et Tassara dans la région de Tahoua ; Abala dans la région de Tillabéry, et 2ième arrondissement communal de Zinder |
| **Le projet relève-t-il d’une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF:**[ ]  Initiative de promotion de l’égalité des sexes[x]  Initiative de promotion des jeunes[ ]  Transition entre différentes configurations de l’ONU (e.g. désengagement d’une mission de maintien de la paix)[ ]  Projet transfrontalier ou régional |
| **Budget total du projet PBF\* (par agence bénéficiaire) :****UNFPA :** $ 770,000**UNICEF** : $ 730,000Total PBF :1,500,000*\*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d’être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L’agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d’au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.***Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :****Budget total du projet :** |
| **PBF 1ère tranche :**UNFPA: $ 271 194 UNICEF: $ 259 519 | **PBF 2ème tranche\*:**UNFPA: $ 271 194UNICEF: $ 253 336 | **PBF 3ème tranche\*:**UNFPA: $ 227 613UNICEF: $ 217 145 |  |
| **Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :**Le projet vise à réduire les violences et promouvoir les modes pacifiques de gestion de conflits dans les communes ciblées, notamment par le renforcement de l’inclusion des jeunes, en particulier des jeunes filles, aux instances décisionnelles. Spécifiquement, le projet a pour stratégie de renforcer et capitaliser le potentiel pacifique et la résilience des jeunes filles pour prévenir et gérer de manière pacifique et inclusive les conflits et ce, en réalisant notamment un travail de déconstruction des masculinités violentes. |
| **Résumer le mécanisme de consultation dans le pays et le processus pour entériner le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant.** Le présent document de projet a fait l’objet de discussions internes entre UNFPA et UNICEF. Ensuite il a été présenté au management des deux agences. Des réunions avec la HACP et les Ministères de la Jeunesse et de la Promotion de la Femme, et les organisations de la société civile telles que ONG Bladia et FAD ont été organisées afin de tracer les lignes directrices du projet avant la soumission de la note conceptuelle en ligne. Après l’email de l’approbation de cette note, une série de séances de travail ont eu lieu entre les deux agences avec l’appui du secrétariat PBF. Un atelier d’une journée a été organisé avec les ONGs partenaires pour l’élaboration du document de projet. Après finalisation du document et la validation par les managements des deux agences, le document du projet a été endossé par le comité de pilotage Conjoint du plan prioritaire au Niger.  |
| **Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes[[3]](#footnote-3) :** 3**Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloues aux activités directement liées à l’égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :** 1 045 991 USD (619 850 USD UNFPA + 426 141 USD UNICEF), soit 87 % du budget du projet (excluant les couts opérationnels et indirects, du personnel, du suivi-évaluation.) |
| **Degré de risque du projet[[4]](#footnote-4) :** 2 |
| **Sélectionner le domaine de priorité de l’intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l’objet du projet (choisir un domaine seulement[[5]](#footnote-5)) :** 2.3Le cas échéant, le résultat de l’**UNDAF** auquel le projet contribue :Effet 2. D’ici à 2021, la sécurité intérieure, transfrontalière et communautaire ainsi que le système judiciaire sont améliorés pour garantir le respect des droits humains et l’accès des groupes vulnérables à la justice et l’organisation des processus démocratiques ouverts, transparents, crédibles avec des collectivités territoriales mieux gérées, viables et aptes à satisfaire les besoins spécifiques des couches les plus vulnérables notamment les femmes, les jeunes, les enfants et les personnes vivant avec un handicap.Effet 3. D’ici à 2021, les femmes et les jeunes/adolescents des zones ciblées bénéficient d’opportunités économiques viables, acquis (acquièrent) des compétences et aptitudes nécessaires à leur autonomisation et participent aux processus de prise de décision et à la promotion des pratiques visant l'élimination des inégalités et des violences basées sur le genre y compris le mariage des enfantsLe cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue : ODD 5 et 16 |
| **Type de demande :****Nouveau projet** [ ] **Révision de projet** [x]  | **Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :****Extension de la durée :** [x]  Durée additionnelle du projet en mois : 6 mois ; Nouvelle date de clôture 31 décembre 2020.**Changement de résultat / sujet :** [ ] **Changement de l’allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :** [x] **Budget PBF supplémentaire :** [ ]  Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :**USD** **Brève justification de la révision :***NB : s’il s’agit d’une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.* La durée du projet « Les jeunes filles nigériennes s’engagent avec les leaders pour une participation inclusive et pacifique » nécessite une extension de six (6) mois pour deux raisons majeures : 1. La **sélection des partenaires de mise en œuvre** (OSC nationales) : en vue du respect des normes et procédures des agences, la sélection des partenaires a enregistré du retard dans le démarrage des activités sur le terrain. Les deux agences ont voulu privilégier des organisations nationales, ayant déjà une présence dans les communes cibles, une expertise dans les thématiques et dans la mesure du possible des organisations représentant la jeunesse, et ce dans un souci d’appropriation, de durabilité des stratégies et actions et de cohérence avec le projet visant à renforcer les capacités des jeunes.

Le processus de sélection des partenaires a été ralenti car les deux premières ONG identifiées lors de l’élaboration du document de projet n’ont pu répondre à certaines exigences administratives propres aux procédures du Système de Nations Unies. Ensuite, trop peu de candidats ont postulé à l’appel d’offres, nécessitant de le relancer. Chaque agence a identifié une organisation pour chaque région (3), permettant ainsi d’accélérer la mise en œuvre sur le terrain. Les ministères et leurs directions régionales ont également été responsabilisés pour démarrer certaines activités en attendant le démarrage par les ONGs.1. La prévention et la réponse contre le **COVID-19** au Niger : le gouvernement nigérien a pris des mesures depuis le 13 mars 2020 en vue de prévenir la propagation du COVID-19 au Niger. Dès le 17 mars, tout atelier et séminaire sont devenus strictement interdits ainsi que tout rassemblement de plus de 50 personnes. Au fur et à mesure de l’avancement de l’épidémie, les mesures se sont renforcées interdisant les rassemblements au-dessous de 10 personnes, isolant la ville de Niamey, et déclarant l’état d’urgence sur l’entièreté du territoire. Chaque mesure est prise pour deux semaines renouvelables, mais il n’existe aucune visibilité claire sur la durée réelle de celles-ci, qui sera très probablement prolongée jusqu’à l’affaiblissement de la pandémie (date inconnue).

UNFPA et UNICEF ont élaboré des plans d’accélération pour rattraper le retard enregistré. Dans un souci d’atteindre les résultats de qualité et de contribuer réellement à la consolidation de la paix au Niger, UNICEF et UNFPA sollicitent une extension sans cout du projet pour une durée de 6 mois. Un ajustement budgétaire par activité est également demandé pour tenir compte de la planification opérationnelle réalisée avec les parties prenantes.En réponse à la demande du gouvernement, La plateforme de participation et d’engagement des jeunes encours de développement a un focus sur la prévention et la sensibilisation sur le COVID19.  |

**SIGNATURES DU PROJET :**

|  |  |
| --- | --- |
| **AGENCE RECIPIENDAIRE[[6]](#footnote-6)*****Nom du Représentant:*** Ismaila Mbengue***Signature :******Nom de l’agence :*** *Fonds des Nations Unis pour la Population (UNFPA)****Date et visa*** *:****Nom du Représentant :*** Felicite Tchibindat***Signature****:****Nom de l’agence****: Fonds des Nations Unis pour l’Enfance (UNICEF)****Date et visa*** *:* | **Représentant du gouvernement national***Nom :* Mahamadou ABOU TARKA*Signature**Titre :* Président de la HACP*Date et visa :* |
| **Coordonnateur Résident ai***Nom : Khardiata Lo N'Diaye**Signature :**Date et visa :* | **Bureau d’appui à la consolidation de la paix (PBSO)***Nom du représentant :**Signature :*Sous-Secrétaire général pour l’appui à la consolidation de la paix*Date et visa :* |

1. **Contexte de consolidation de la paix et justification del’appui de PBF (4 pages max)**
2. Décrire brièvement l’analyse de conflit et la relation entre les conclusions de l’analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d’égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes.

La population nigérienne est estimée à 20.6 millions d’habitants, dont 50,2% sont des femmes et 84% vivent en milieu rural (RGPH). Le taux de croissance démographique engendré par une forte fécondité est le plus élevé (3.9%) au monde, et l’Index de l’Inégalité de Genre se situe à 0.674 en 2016, plaçant le pays au 149ème rang sur les 152 pays classés (PDES 2017-2021). La population est caractérisée par une forte proportion de jeunes : deux nigériens sur trois sont des jeunes de moins de 25 ans (66%) et 33% des nigériens sont des jeunes compris entre 15 ans et 35 ans. Cette jeunesse se caractérise par une faible scolarisation (près de la moitié des jeunes de 20-24 ans (41,7%) n’a aucun niveau d’instruction), une faible alphabétisation avec 73% des filles de 15 à 19 ans qui ne savent ni lire ni écrire, un faible accès à l’emploi (seuls 12 à 13% de jeunes ont accès à des emplois rémunérés). Le manque d’emplois est perçu par les jeunes comme une injustice et une forme d’exclusion, ce qui amène à de grandes frustrations ; l’autonomie étant valorisée par les communautés, elle permet d’accéder plus facilement aux sphères décisionnelles de par sa reconnaissance. La pression démographique affecte la qualité des systèmes éducatif et sanitaire. Les régions de Zinder, Tillabéry et Tahoua sont particulièrement touchées par cette problématique. En effet, la population manquant d’accès aux services sociaux de base (éducation, santé, justice, protection) voit ses droits fondamentaux violés. Ceci engendre une montée du mécontentement des jeunes (et de la société civile) suite au non-respect de leurs droits

Les normes socioculturelles justifiant l’autorité des ainés et des hommes sur les femmes et les jeunes considèrent les filles comme des cadets et inexpérimentées. Cette perception a pour conséquence la persistance de la faible représentativité des femmes, des jeunes filles et garçons dans les instances de prise de décisions (à titre d’exemple, à l’assemblée nationale, sur les 171 députés aucun n’a moins de 25 ans et à la tête des 266 conseils municipaux, seulement 6 sont des femmes dont 2 à Zinder, 3 à Tillabéry et 1 à Tahoua). Dans les 5 communes cibles, ces dernières subissent une double discrimination du fait de leur âge et de leur sexe ; leur avis n’est pas très souvent pris en compte, même au sein du cercle familial. En effet, le statut de la femme au Niger la relègue à un rôle reproductif et dans la sphère privée. Ces dernières subissent également des violences basées sur le genre, le taux de prévalence étant 44,8% à Zinder, 21,5% à Tahoua et 28,1% Tillabéry (UNFPA, 2016), qui augmentent en situation d’urgence (17 viols ont été déclarés dans la zone d’Abala depuis janvier 2018). Selon une consultation des jeunes sur la paix et la sécurité (Search for Common Ground, 2017), les filles mentionnent de manière évidente que les violences qu’elles subissent et les risques d’insécurité affectent négativement leur pouvoir à participer aux activités de paix et sécurité.

En outre, la population nigérienne est majoritairement musulmane (98%) et l’Islam pratiqué est un Islam tolérant (malékite) mais il est menacé par la montée des groupes radicaux (wahhabites). Le Niger est un territoire vaste entouré par 7 pays limitrophes. La porosité de ses frontières avec certains pays en conflits (Nigéria, Mali, Libye) impacte la sécurité du pays. En effet, les attaques sont récurrentes dans les zones transfrontalières et des mouvements extrémistes infiltrent les communautés ; l’AQMI, Ansar Dine et le MUJAO sont notamment présents à Tillabéry et Tahoua, et Boko Haram à Diffa. Les membres de ce dernier mouvement se sont infiltrés dans certaines régions, notamment à Tahoua et Zinder dans un but de recrutement (leur cible étant spécifiquement les jeunes). Profitant des instabilités sociopolitiques (grèves, marches syndicales, contestations des sociétés civiles), du manque de contrôle des pouvoirs publics sur les lieux de culte et dans les écoles coraniques, ces derniers utilisent les médias et prêchent dans les mosquées avec des discours intégristes, ayant pour cible principale les jeunes. Leur discours simpliste et réformateur séduit les jeunes analphabètes, désœuvrés, et frustrés. Aussi, ce fondamentalisme religieux accentue la marginalisation de la femme dans sa position d’infériorité d’une part et des conflits intergénérationnels suite aux affrontements entre doctrines d’autre part. A titre d’exemple, en 2015, les jeunes à Zinder (majoritairement des jeunes garçons) ont participé à des actes d’une extrême violence (incendie, vandalisme, meurtres) pour exprimer leur désaccord sur les illustrations de Charlie Hebdo et les positions des autorités nationales. La montée du fondamentalisme religieux était un des aspects visibles de ces violences, mais elles résultaient aussi d’une réelle frustration des jeunes liées à leur exclusion sociopolitique et économique constante (J. SCHRITT, 2015).

En effet, le manque de dialogues inclusifs avec les autorités administratives et coutumières à tous les niveaux, la non prise en compte des préoccupations des jeunes dans les décisions, le manque de reconnaissance de leur contribution au développement et à la consolidation de la paix (PNUD, 2014) ont pour conséquence l’augmentation de leur frustration et sentiment d’exclusion. Les leaders communautaires (chefs traditionnels et religieux) sont les premiers acteurs sollicités et reconnus pour la médiation de conflits. Ces derniers cependant interagissent peu avec la jeunesse, particulièrement les jeunes filles. Celles-ci se sentent exclues et frustrées et ne peuvent contribuer à la paix et la sécurité comme elles le souhaitent, par manque de considération, d’interaction et de communication avec le reste de la communauté (SFCG, 2017).

L’exclusion des jeunes filles et garçons et les frustrations qui y sont consécutives sont un enjeu de paix et de stabilité ; les sentiments d’exclusion des instances de prise de décision, peuvent potentiellement entraîner une forte frustration qui peut amener les jeunes à se tourner vers des moyens alternatifs pour exprimer leur mécontentement. Cela peut aller des simples manifestations de rue à la radicalisation au sein des mouvements de violence en passant par la déstabilisation des systèmes en place. C’est aussi un véritable terreau pour les organisations du terrorisme international et autres organisations criminelles qui sévissent dans la sous-région sahélienne et qui ont altéré substantiellement le climat de paix et de sécurité.

Il faut noter que cette exclusion concerne davantage les femmes et les filles, et il n’est plus à démontrer leur rôle (le plus souvent informel) joué en tant que médiatrices pacifiques dans les conflits et leur rôle actif dans la prévention des conflits, ainsi que leur résilience. Et, dans un contexte où les normes patriarcales persistent et où la violence peut devenir un moyen d’expression pour les jeunes, on ne peut nier le potentiel de ces jeunes filles comme agents catalyseurs de la paix. Les jeunes filles sont plus résilientes à la violence et aux mouvements extrémistes (SFCG, 2017), les mécanismes de solidarité et de cohésion sociale entre elles sont développés, mais peu exploités. On observe dans les zones cibles la présence d’associations et groupements de jeunes (filles et garçons) et de femmes qui peuvent participer et contribuer activement à la paix, à la cohésion sociale (Projet AJPANI 2017-2018 dans les communes de Zinder 2, Tchintabaraden et Tassara avec JPAD et Résolutions 1325). Certains initient ou ont initié des actions communautaires qui peuvent être des leviers pour réduire l’exclusion des plus vulnérables, mais toutes ces associations manquent de moyens pour la pérennisation de leurs actions, et particulièrement celles des filles.

1. Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies, et promeut l’appropriation nationale. Décrire comment les composantes sont complémentaires d’autres interventions dans ce secteur d’intervention / cette zone géographique, y compris les enseignements tirés d’appui apporté dans le passé par le PBF (ou autre).

Le projet s’aligne sur l’effet 2 du résultat 1 du plan prioritaire de consolidation à la paix 2015-2018. Les différentes interventions du projet concourent à l’implication et la participation des jeunes particulièrement les filles dans les sphères décisionnelles, allant du quartier au niveau national. Plus particulièrement des réseaux de médiateurs valorisant les mécanismes traditionnels de gestion et prévention de conflit seront mis en place et / ou redynamisés impliquant les jeunes filles et garçons dont les capacités auraient été renforcées afin d’assurer une médiation plus sensible au genre et aux jeunes.

Également, en 2017, dans le cadre du projet « Mise en œuvre des résolutions sur la paix et la sécurité avec les femmes et les jeunes », une Stratégie Nationale de participation des jeunes aux instances de prise de décision a été validée par le gouvernement. Ce projet-ci participe à sa mise en œuvre. Il capitalisera également les acquis du projet précédent, en utilisant et renforçant les espaces citoyens et espaces surs mis en place dans les communes. En 2016, le Ministère de la Promotion de la Femme a élaboré un Plan d’Action National pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 ; cette initiative permettra d’aborder et mettre en œuvre quelques interventions clés telles que le renforcement de l’environnement institutionnel, juridique et social favorisant la prise en compte du genre dans la prévention et la gestion des conflits et la promotion de la participation et la représentativité des femmes aux processus de médiation, de prévention et de gestion des conflits.

De plus, la Politique Nationale de la Jeunesse a été révisée en 2017 afin d’intégrer les questions de paix et de sécurité et le rôle de la jeunesse dans sa contribution. Aussi, le présent projet s’aligne avec la vision et l’axe 1 de la Politique nationale de Genre, qui veut à l’horizon 2027 « bâtir, avec tous les acteurs, une société, sans discrimination, où les hommes et les femmes, les filles et les garçons ont les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance ».

Par ailleurs, les interventions du projet cadrent avec les principes directeurs et la vision de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix en termes de : « renforcer le rôle des femmes dans l’éducation et la participation au processus de consolidation de la paix » et « l’engagement de la société civile dans le processus de consolidation de la paix est une condition préalable à une appropriation locale plus large et plus inclusive de la transformation projetée et, finalement, à sa durabilité. » (Vision et Plan d’action HACP 2014-2018).

1. **Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)**
2. Une **brève description du contenu du projet** – les résultats attendus du projet, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l’analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d’égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).

Ce projet vise à réduire les violences et promouvoir les modes pacifiques de gestion de conflits dans les communes Tchintabaraden, Tillia, Tassara, Abala et le 2e arrondissement de Zinder notamment par le renforcement de l’inclusion des jeunes, en particulier des jeunes filles, dans les instances décisionnelles. Spécifiquement, le projet a pour stratégie de renforcer et capitaliser le potentiel pacifique et la résilience des jeunes filles pour prévenir et gérer les conflits et ce aussi, en réalisant un travail de déconstruction des masculinités violentes.

D’une part, il est prévu de renforcer le leadership des filles en leur donnant les moyens de contribuer à la pérennisation de la paix dans leurs communes. Ces jeunes filles mises en réseaux pour coordonner leurs actions et unir leur force pour un meilleur plaidoyer seront également coachées par un réseau national de jeunes filles leaders du Niger. Canaliser ce leadership en le rendant citoyen, mobilisateur et influenceur serait un moyen d’introduire ces jeunes femmes (de par la résilience qu’elles ont développées face à la stigmatisation) dans les sphères décisionnelles pour leur permettre de se faire une place à la table et dérouler le leadership féminin.

Pour renforcer le leadership des jeunes filles, ces dernières ont besoin de reconnaissance de la part de leurs pairs masculins et des autorités. Les jeunes garçons seront rencontrés dans les fadas où des échanges leur permettront de repenser leur relation envers les filles, d’adopter des moyens de communication non violente, et d’être outillés sur la prévention et la gestion pacifique des conflits. Ces jeunes édifiés sur la culture de la paix seront organisés en clubs pour échanger et sensibiliser leurs pairs sur la consolidation de la paix, la gestion des conflits et l’expression des masculinités positives en tant que futurs responsables. Pour accompagner cela, un travail sera réalisé avec les associations islamiques de jeunesse, via un partenariat avec le Conseil Islamique du Niger et les observatoires religieux là où ils existent, pour engager des dialogues sur la participation des filles et des femmes.

D’autre part, les autorités seront outillées pour faciliter la mise en place des mécanismes de participation inclusifs (formels et informels) aux prises de décision et processus de consolidation de la paix. Des réseaux de médiateurs composés des jeunes filles et garçons, d’élus locaux, de leaders communautaires et religieux seront appuyés pour mettre en place un système d’alerte précoce et gérer les conflits de manière inclusive. Grace à un renforcement de compétences, ces réseaux de médiateurs mixtes auront l’avantage de pouvoir traiter tout type de conflits au sein des communautés (interethniques, agropastoraux, intergénérationnels, religieux).

Dans un but d’atténuer les effets des pesanteurs socioculturelles et religieuses concernant la participation des jeunes, en particulier des jeunes filles, et de contrer les discours radicaux, un argumentaire « Genre, Jeunes, Paix et Islam » sera développé pour faciliter l’implication de ces dernier-ère-s dans les instances décisionnelles.

Finalement, les jeunes bénéficiaires participeront à des débats radios et télévisés, enregistreront des vidéos communautaires pour montrer aux communautés leur contribution positive au processus de consolidation à la paix, mais aussi pour partager et diffuser leurs bonnes pratiques. Ces dernières pourront être répliquées ultérieurement par d’autres organisations, nourrir une réflexion au niveau national sur la participation pacifique des jeunes, en particulier des filles et bénéficier de visibilité de la part d’autres partenaires. Grâce à une compilation des bonnes pratiques, il sera initié un modèle de leadership féminin communautaire, discuté avec les organisations locales et nationales de jeunesse et les décideurs. En outre, la création d’une plateforme (U report) sera développée pour une première phase pilote au Niger. Cet outil vise, avec l’utilisation des SMS, Facebook et WhatsApp, d’amplifier la voix des jeunes pour leur permettre de participer au débat public, de se prononcer sur des enjeux de la société qui les touchent et ainsi trouver des solutions aux problèmes auxquels ils font face.

1. **Cadre des résultats du projet**, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d’égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n’est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.
2. Fournir une **théorie du changement pour le projet** – càd comment les interventions envisagéesvont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez quelles interventions sont particulièrement risquées.

**Si** le leadership des jeunes filles est renforcé pour contribuer de manière constructive aux processus de consolidation de la paix,

**Si** les préjugés –culturels, sociaux, religieux- envers les filles et femmes sont déconstruits, et que les attitudes et comportements des acteurs de la communauté, particulièrement les jeunes garçons, sont favorables à leur inclusion et à l’élimination des violences et discriminations,

**Si** les autorités connaissent et intègrent les besoins spécifiques des jeunes, particulièrement des filles, dans leurs décisions, et mettent en place des mécanismes de prévention et gestion de conflits inclusifs,

**Alors** les communautés seront plus stables et résilientes, les jeunes seront moins vulnérables à l’expression violente de leurs préoccupations et s’exprimeront de manière pacifique,

**Parce que** les jeunes filles et garçons exploiteront leur potentiel pour devenir des agents catalyseurs de la paix et feront usage de moyens pacifiques pour prévenir et régler les conflits.

**Stratégie de mise en œuvre du projet** – expliquez comment le projet va réaliser les activités de la manière la plus effective et efficace pour atteindre les résultats, y compris la justification relative aux choix des zones d’intervention géographiques du projet, le critère de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l’approche de mise en œuvre (doit intégrer les questions d’égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).Il n’y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.

Pour réaliser les activités du projet de la manière la plus effective et efficace, des partenariats ont été initiés avec les ONG Bladia et FAD et des organisations de jeunes et de femmes telles que le Comité National des Jeunes Filles Leaders et le CNJ pour l’élaboration du document de projet.

Cependant, des appels d’offre respectant les normes et procédures du système des Nations Unies seront réalisés pour sélectionner les partenaires d’exécution finaux. Les critères sont notamment l’expertise sur la consolidation de la paix, le renforcement de capacités des jeunes, l’égalité de genre et le leadership féminin, la présence des organisations dans les communes d’intervention et leur connaissance extensive du terrain, la maitrise des procédures contractuelles et de décaissement des agences des Nations Unies.

Au partenariat avec les ONGs et les organisations de jeunes, seront impliquées des structures comme l’Association des Chefs Traditionnels et le Conseil Islamique National ainsi que d’autres associations religieuses notamment celles regroupant les jeunes et les femmes et le Conseil National des Jeunes. L’implication du conseil national de la jeunesse est souhaitée en tant qu’organe fédérateur de la jeunesse Nigérienne, mais surtout pour l’accès au politique, afin de faciliter et suivre la mise en œuvre des engagements en faveur des jeunes au niveau national et local. Un travail de proximité sera fait avec les élus locaux et d’autres structures au niveau local.

Le projet cible les jeunes filles vulnérables de 15 à 24 ans scolarisées et ou déscolarisées et indirectement les jeunes garçons à risque de 15 à 24 ans non scolarisés et ou déscolarisés des communes de Tchintabaraden, Tillia, Tassara, Abala et le 2eme arrondissement communal de Zinder, et les autorités (administratives, coutumières, religieuses, élus locaux…), ainsi que les communautés (hommes et femmes).

Les jeunes filles et les garçons seront identifiés à travers les conseils communaux qui sont composés du maire, de représentants des structures suivantes : chefs religieux, chefs traditionnels, réseaux des femmes, Conseil Communal de la Jeunesse, VNU national, ONG d’exécution, FDS, services déconcentrés des ministères partenaires (MJS, MPFPE).

Afin d’établir les critères de sélection pour les bénéficiaires, les villages d’interventions seront premièrement identifiés par le comité sur base de critères prédéfinis (dont notamment la fréquence des conflits et violences). Ensuite, une mission d’identification prendra place dans ces villages/quartiers. Pour établir les critères de sélection en fonction des spécificités communales, une consultation sera faite avec la participation des regroupements et acteurs existants (coopératives de femmes, membres des écoles des maris, mentors des espaces surs, réseaux de jeunes). Les chefs de villages et quartiers seront associés pour la proposition et identification de potentiels bénéficiaires, en appliquant les critères de vulnérabilité tels que : fille mère, fille victime de violence, retourné-e de pays en crise sans emploi, jeune issu-e d’une famille très pauvre, orphelin-ne, jamais bénéficié d’appui, victimes d’actes terroristes, etc. La répartition des bénéficiaires entre les 5 communes, suivra le poids démographique selon les calculs suivants :

A= nombre total des jeunes âgés de 15 à 24 ans des 5 communes

B= nombre total des jeunes âgés de 15 à 24 ans d’une commune donnée

C= nombre total de bénéficiaires (1 500= 500 filles et 1000 garçons)

D= nombre de bénéficiaire d’une commune donnée

D= C\*B/A (les filles constitueront 33.33% de D)

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Commune | Population totale  | Taux pop 14 à 25 ans (région) | Pop 14 à 25 ans dans les 5 communes | Bénéficiaires projet | Filles | Garçon |
| Tchinta | 145 086 | 16.9 | B1= 24 520 | D1 =497 | 166 | 331 |
| Tassara | 24 457 | 16.9 | B2= 4 133 | D2= 84 | 28 | 56 |
| Tillia | 38 994 | 16.9 | B3= 6 590 | D3=134 | 45 | 89 |
| Abala | 144 287 | 18.2 | B4 =26 260 | D4=532 | 177 | 355 |
| 2e AC Zinder | 68 984 | 18.1 | B5= 12 486 | D5=253 | 84 | 169 |
| Total  | 421 808 |   | **A=73 989** | **C=1 500** | 500 | 1 000 |

Source des données : RGP/H, 2012

Le projet démarrera avec les activités de renforcement de capacités des jeunes filles et garçons afin de préparer leur implication et pleine participation dans les organismes décisionnels et de gestions de conflits qui seront mis en place au courant du deuxième semestre. L’argumentaire « jeune, genre, paix et islam » qui est l’ossature du projet, démarrera en même que les activités de renforcement de capacité, afin de permettre son effectivité et sa mise en œuvre au deuxième semestre et l’évaluation de son impact au troisième trimestre. Pour les communes dont les PDCs ont été réactualisés l’année passée, notamment, Tchintabaraden, Tassara et le 2ieme arrondissement de Zinder, une évaluation rapide sera faite par rapport à la tenue des engagements des conseils communaux sur les investissements prévus pour les jeunes. Ensuite tous les 5 PDCs seront revus pour inclure les aspects sur le genre et jeunes (Tillia et Abala). Un mécanisme de suivi local (y inclus les jeunes) sera mandaté pour le suivi de ces engagements. Les activités de mentorat ainsi que les dialogues intergénérationnels se feront tout au long de la mise en œuvre.

Il est nécessaire de mentionner que ce projet capitalisera les expériences passées des autres projets PBF notamment les espaces de dialogues citoyens, les réseaux des jeunes et des femmes au niveau des communes, les dialogues intergénérationnels, les réseaux des médiateurs communaux, la révision des Plans de Développement Communaux, les études et recherches dans le domaine des jeunes et des femmes et de leurs participations aux instances de prises de décision

1. **Gestion du projet et coordination (4 pages max)**
2. **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l’agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes.

Le projet sera exécuté selon les modalités DIM de mise en œuvre directe par les agences. UNFPA et UNICEF serviront d’agence d’exécution du projet tandis que des efforts seront déployés pour engager l’expertise des ONG nationales ainsi que celle du Gouvernement (le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l’Enfant et le Ministère de la Jeunesse et des Sports) en tant que partenaires de mise en œuvre. Chaque agence assurera le suivi et le contrôle de qualité pour ses partenaires d’exécution. Pour cela, des assistants de terrain seront recrutés. Ils apporteront un appui technique et financier aux partenaires de mise en œuvre pour la préparation des rapports d’avancement des activités.

L’UNFPA est l’agence lead et ce choix a porté sur le fait que le projet a un gender marker 3, ce qui retombe plus dans son mandat. En effet un grand focus est mis sur la déconstruction de la masculinité négative y compris les violences basées sur le genre. Aussi, il est important de noter que UNFPA a une grande expérience dans le mentorat des filles à travers les groupes ILLIMIN qui sont placées un peu partout dans le pays. Ainsi donc, ses expertises nous serviront de point d’entrée dans les localités ciblées.

De manière technique, et pour ressortir nos points de synergie et de complémentarité, l’UNFPA prendra le lead sur les activités de promotion du genre, notamment, la sensibilisation des jeunes garçons, le développement de l’argumentaire et la tenue/facilitation des dialogues intergénérationnels. UNICEF aura le leadership dans le renforcement de capacités des jeunes filles et leur mise en réseau, la mise en place des réseaux de médiateurs, la réactualisation des PDCs, et la mise en place d’une plateforme d’engagement et de participation de jeunes. Il faut noter que la mise en œuvre de toutes ces activités se fera en parfaite symbiose.

Par ailleurs, afin de maximiser l’efficacité et l’efficience selon la présence dans les régions, chaque agence prendra la responsabilité des actions au niveau régional et rapporter à l’agence lead au niveau national. La planification, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation sera fait de manière conjointe entre UNFPA et UNICEF avec l’implication du secrétariat technique PBF.

La visibilité de l’action et du financement de PBSO sera assurée auprès des audiences nigériennes et internationales. Les actions de communication mettront en lumière des jeunes bénéficiaires du projet (filles et garçons) des communes du projet de la région ainsi que les activités mises en place pour répondre à leurs besoins. Les supports de communication auront le logo du PBSO, et les armoiries du Niger.

1. **Gestion du projet et coordination** – présenter l’équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle. Remplissez **l’annexe C** : liste de vérification pour le lancement du projet.

L’équipe l’UNICEF qui sera directement impliquée dans la mise en œuvre du présent projet est composée comme suit :

* **Dorina Andreev**, Chief Communication for Development , dandreev@unicef.org
* **Assoumaou Mayaki**, Adolescent and Youth Development Officer, amayaki@unicef.org
* **Abdou Ali**, Communication for Development Officer, Maradi/Zinder Field Office, abali@unicef.org
* **Aminata Boreux**, Reports and Knowledge Management Specialist, aboreux@unicef.org

L’équipe UNFPA qui sera directement impliquée dans le suivi et la mise en œuvre du projet est composée de :

* **Issa Sadou**, Chargé de Programme Genre et Droits Humains, sadou@unfpa.org
* **Isabelle Vancutsem**, Youth Program Analyst, vancutsem@unfpa.org

De manière globale, 5% du budget sera alloué aux ressources humaines définies comme suit :

* Les deux points focaux des agences travailleront pour l’élaboration et la formalisation des partenariats avec les ONG de mise en œuvre d’une part et établiront des calendriers conjoints de mise œuvre et de mission de suivi. (un montant de $21,000 est prévu)
* Cinq assistants de terrain locaux seront recrutés pour le suivi et la coordination du projet au niveau communal, dont un dans la région de Tillabéry et placé à Abala, un à Tchintabaraden, un à Tilia, un à Tassara, et un à Zinder commune II. En outre, des animateurs-trices seront recrutés par les ONGs pour assurer la mise en œuvre concrète dans les villages cibles. Ces animateurs seront des jeunes ayant bénéficié des séries de formation du projet 1325 et seront animateurs des espaces surs.

Ils seront pris en charge à 100% par le projet, soit $30,000.

Afin d’assurer le suivi permanent de la mise en œuvre de ce projet, les différents comités suivants seront mise en place :

* Comité de technique conjoint au niveau national (CTC)

Ce comité sera composé des points focaux des différents ministères techniques, UNFPA, UNICEF, les Ministères sectoriels concernés et les ONGs. Il traitera de toute la mise en œuvre du projet et requiert une collaboration intensive avec les prestataires de services non étatiques (ONG, prestataires privés) pour s’assurer du bon déroulement des interventions planifiées. Le CTC fournira des directives techniques pour l’atteinte des objectifs, fera la revue du plan de travail annuel, validera les rapports d’avancement du projet élaborés par les partenaires de mise en œuvre. Ce comité aura des rencontres régulières chaque semestre et de façon extraordinaire au besoin.

* Comités communaux consultatifs

Le projet s’appuiera sur le conseil communal (un par commune cible) qui sera une instance de coordination intersectorielle, opérationnelle du projet et se réunira chaque trimestre sous le leadership du maire, de concert avec les leaders d’opinions, les représentants des bénéficiaires, les partenaires de mise en œuvre et les assistants terrain. Il donnera des avis sur la mise en œuvre des interventions et y traitera des difficultés rencontrées à cet effet. Ces comités se réuniront pour le suivi de la mise en œuvre et l’évaluation des dividendes de paix dans leurs communes respectives. Apportant un appui technique, les assistants terrain nationaux faciliteront ces réunions et produiront des rapports à l’attention des comités technique de suivi.

1. **Gestion du risque –** identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l’approche proposée pour mettre à jour les risques et l’ajustement des activités du projet. Inclure le principe “ne pas nuire” et de mitigation des risques.

**Risque :** Le manque de synergie entre les associations de jeunes (niveau national), pour la mise en réseau avec le niveau local et porter une voix uniforme des jeunes (plaidoyer)

**Probabilité**: Moyenne.

**Indice de gravité** : Moyen.

**Stratégie de réduction des risques** : Les associations nationales seront fortement impliquées (dans les comités techniques et les comités locaux de suivi) dans la mise en œuvre du projet afin de permettre une appropriation et faciliter un mouvement d’ensemble.

**Risque :** Des associations membres du Conseil Islamique refusent le partenariat pour promouvoir la participation des filles dans les instances décisionnelles

**Probabilité :** Elevée.

**Indice de gravité** : Elevé.

**Stratégie de réduction des risques :** Les représentants de ces associations ainsi que les personnes clés sont sensibilisées (à travers des réunions) sur l’objectif du projet et son apport potentiel en termes de consolidation à la paix dans le pays. Aussi, l’UNICEF a présentement un Protocol d’accord avec l’ACTN qui coiffent les associations religieuses, pour le plaidoyer en faveur la scolarisation de la jeune fille, le mariage des enfants ; ceci consiste une opportunité pour atténuer ce risque.

**Risque :** Faible capacité d’absorption des fonds alloués aux réseaux locaux pour la mise en œuvre des activités de consolidation de la paix

**Probabilité :** Faible.

**Indice de gravité :** Moyen.

**Stratégie de réduction des risques** : Un système de suivi de proximité par les comités locaux de suivi ainsi que des ONGs partenaires sera inséré dans les plans d’action des associations et partagé avec toutes les prenantes sur le terrain afin de faciliter la mise en œuvre du plan par les jeunes. Aussi des séances s sur les normes et procédures des agences seront organisées.

**Risque :** La dégradation de la situation sécuritaire due à la survenance des attentats qui pourraient compromettre la mise en œuvre et le suivi des interventions (indisponibilité des bénéficiaires, limitation des mouvements du staff dans les zones d’intervention, etc.)

**Probabilité :** Haute.

**Indice de gravité :** moyen.

**Stratégie de réduction des risques :** Utilisation d’acteurs locaux dont les déplacements dans les zones concernées sont moins limités et qui sont moins touchés par les mesures sécuritaires restrictives du SNU.

1. **Suivi / évaluation**– Quelle sera l’approche de suivi /évaluation du projet, y compris l’expertise en suivi / évaluation de l’équipe et les moyens et la chronologie pour l’analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et l’évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi /évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation.

Les données relatives à la mise en œuvre seront régulièrement recueillies, rassemblées et analysées en vue de permettre la prise de décision. Celles-ci seront complétées par des visites programmatiques des équipes techniques de l’UNICEF et UNFPA et les autres partenaires du projet pour apprécier le progrès. Les acteurs tiendront des réunions de revue semestrielle de progrès pour analyser les progrès vers l’atteinte des résultats attendus. Ces discussions permettront de prendre éventuellement des mesures idoines pour accroitre la performance du projet.

Un autre mécanisme de suivi sera les missions conjointes sur le terrain en collaboration avec le secrétariat technique PBF et la partie nationale aux côtés des agences d’exécution. Ces visites permettront de suivre l’état d’avancement des réalisations selon des objectifs prédéterminés, les difficultés rencontrées afin d’y remédier et identifier les leçons apprises de la mise en œuvre des projets. Ces missions conjointes seront également complétées par un suivi étroit du Comité Conjoint de pilotage et des agences concernées afin de faciliter l’élaboration des rapports narratifs et financiers finaux.

Un budget de $100 000 est prévu pour le suivi évaluation du projet. Une collecte de données de référence sera conduite en début et en fin de projet afin de mesurer les changements obtenus, et notamment de recueillir, de manière qualitative, le changement de perceptions des jeunes et de leur communauté (y compris leaders et autorités) sur le rôle des jeunes, particulièrement les filles dans la consolidation de la paix. Des consultants expérimentés seront engagés à cet effet. En outre, des prés et post tests seront administrés lors de chaque formation afin de mesurer aussi les connaissances sur les thématiques clés.

Durant la phase de clôture du projet, une évaluation externe sera réalisée pour apprécier l’ensemble des résultats atteints par rapport aux objectifs spécifiés dans le document de projet. Une équipe de consultants dont un consultant international sera recruté pour sa réalisation. L’expert suivi évaluation du secrétariat technique PBF apportera son appui tout au long du processus. Le rapport de l’évaluation, assorti des recommandations, sera soumis au comité de pilotage pour validation finale et enrichira la connaissance pour la préparation et l’exécution des futurs projets similaires.

1. **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d’autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n’auront plus besoin de financement. S’il est prévu que d’autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera cette approche dès le début du projet.

Les éléments de durabilité du projet se trouvent surtout dans l’ancrage communal, ensuite par la responsabilisation des jeunes à travers leurs associations/réseaux (le volontariat sera aussi le mode de fonctionnement de ces réseaux et clubs). La modélisation du leadership communautaire permettra de nourrir des réflexions au niveau national et d’être portée à l’échelle. Ainsi donc, on aura d’une part renforcer les capacités individuelles des jeunes et des élus, mais surtout on aura mis en place des réseaux opérationnels des jeunes capables de participer dans les instances décisionnelles locales et nationales à travers les différentes plateformes mises en place par eux et pour eux. La stratégie de repli se fera à travers le partage intercommunautaire de bonnes pratiques, qui suscitera l’engouement et l’appropriation du changement (leadership communautaire) par les communautés et également par la prise en compte des besoins des jeunes dans les plans de développement communaux et financement des activités relatives aux jeunes (budget participatif).

1. **Budget du projet**

Fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectuéslors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l’approche visant l’optimisation des ressources (value for money). Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

La majorité des activités seront mises en œuvre par les partenaires d’exécution (ONG, Ministères et associations des jeunes). Les couts relatifs aux voyages ont été gardés au minimum dans l’optique que les agences complètent. Seulement 5% du budget a été au personnel pour permettre de donner beaucoup plus de ressources aux activités.

**Annex A.1: Project Administrative arrangementsfor UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the [signed Memorandum of Understanding](http://mptf.undp.org/document/download/10425)between each RUNO and the MPTFOffice.

**AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

* Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
* Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
* Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters.);
* Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

**Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Type of report | Due when | Submitted by |
| Semi-annual project progress report | 15 June | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual project progress report | 15 November | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it  | 1 December | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not. |

Financial reporting and timeline

|  |  |
| --- | --- |
| **Timeline** | **Event** |
| **30 April** | Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year) |
| ***Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure*** |

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

|  |  |
| --- | --- |
| **31 July** | Voluntary Q2 expenses (January to June) |
| **31 October** | Voluntary Q3 expenses (January to September) |

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office,no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

**Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

**Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent’s website (<http://mptf.undp.org>).

**Annex A.2: Project Administrative arrangementsfor Non-UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

**Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

**Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Type of report | Due when | Submitted by |
| Bi-annual project progress report | 15 June  | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual project progress report | 15 November | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it  | 1 December | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not. |

Financial reports and timeline

|  |  |
| --- | --- |
| **Timeline** | **Event** |
| **28 February** | Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year) |
| **30 April** | Report **Q1 expenses** (January to March)  |
| **31 July**  | Report **Q2 expenses** (January to June) |
| **31 October** | Report **Q3 expenses** (January to September) |
| ***Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure*** |

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

**Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN RecipientOrganization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

**Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent website (http:www.mptf.undp.org)

**Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

**Special Provisions regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism.  Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council.  Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime.  If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

**Non-UN recipient organization (NUNO)eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the [Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO)](http://mptf.undp.org/overview/office). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

* Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
* Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE**: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
* Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
* Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE**: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
* Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project[[7]](#footnote-7)
* Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
* Provides a clear explanation of the CSO’s legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

**Annexe B:** **Cadre de résultats du projet (doit inclure les donnéesventiléespar sexe et âge)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | **Produits** | **Indicateurs** | **Moyens de vérification/ fréquence de collecte** | **Étapes** |
| **Effet 1** :D’ici la fin du projet, les jeunes filles et garçons de 15-24 ans participent activement dans les débats et processus de résolution des conflits en vue de la consolidation de la paix. |  | Indicateur 1 aNombre d’initiatives communautaires pour la consolidation de la paix mises en œuvre avec au moins 10% des jeunes filles forméesValeur de référence : NDCible: 100 | Rapport d’activité des partenairesRapport des visites programmatiquesRapport de l’enquête CAP |  |
| Indicateur 1 b% de jeunes filles formées qui participent aux sphères décisionnelles de leur communautéValeur de référence : ADCible: +25% | Rapports d’activités des partenairesRapport des visites programmatiquesRapport de l’évaluation finaleRapport de l’enquête CAP |  |
| Indicateur 1c% de clubs de jeunes leaders issus des écoles coraniques qui tiennent au moins une rencontre de sensibilisation par trimestre sur la paix dans leurs communautésvaleur de référence : 0Cible: 90% | Rapports des rencontres de sensibilisationRapports des animateurs-trices locaux |  |
| **Produit 1.1** Les compétences des filles sont renforcées en leadership afin qu’elles fassent entendre leur voix de manière constructive dans les sphères décisionnelles.Liste des activités relevant du produit :1.Organiser des cycles de formations pratiques pour les jeunes filles (en culture de la paix, vie citoyenne, leadership féminin, techniques de communication et plaidoyer)2.Mettre en réseaux de regroupements des jeunes filles par localité et formalisation de ces réseaux par les autorités3.Organiser de réunions par les réseaux pour identifier leurs besoins spécifiques à relayer vers les autorités pour leur prise en compte dans les décisions4.Développer de plans d’actions (présentés aux autorités) et appui aux initiatives communautaires de consolidation de la paix des réseaux et d’autonomisation5.Encadrer des filles par la mise en place du mentorat par la Cellule Nigérienne des Jeunes Filles Leaders | Indicateur 1.1.1Nombre de filles formées en culture de la paix, vie citoyenne, leadership féminin, techniques de communication et plaidoyervaleur de référence : 0Cible : 500 | Rapport d’activité des partenairesRapport des visites programmatiquesRapport de l’enquête CAP |  |
| Indicateur 1.1.2Nombre de filles qui tiennent des rencontres mensuelles avec leurs mentorsValeur de référence : 0Cible : 500 | Rapport d’activité des partenairesRapport des visites programmatiquesRapport de l’enquête CAP |  |
| Indicateur 1.1.3Existence dans chaque commune cible des mécanismes décisionnels (formels ou informels) dans lesquels les filles formées sont inséréesvaleur de référence : NONCible : 50 | Rapport d’activité des partenairesRapport des visites programmatiquesRapport de l’évaluation finale |  |
| **Produit 1.2**Les capacités des jeunes garçons, issus des fadas, regroupements, associations islamiques, organisations de jeunesse, sont renforcées pour une masculinité non violente et promotrice de paix équitableListe des activités relevant du produit :Former des animateurs sur le genre, les VBG et la culture de la paixOrganiser des dialogues dans les fadas via les animateurs formésMettre en place (15) clubs de jeunes leaders issus des écoles coraniques pour la consolidation à la paixOrganiser des séances d’échanges entre les filles et garçons sur leurs identités sexuelles et rôles genrés dans leur communauté, les VBG, la culture de la paix et la citoyenneté | Indicateur 1.2.1% des garçons formés dont la perception du genre a été positivement impactée par les séances de sensibilisationBase de données : 0Cible : 90% | Rapport d’activité des partenairesRapport des visites programmatiques |  |
| Indicateur 1.2.2% de filles et garçons qui remettent en cause les inégalités du genre suite aux séances d’échanges filles-garçonsBase de données : 0Cible : 90% | Rapport d’activité des partenairesRapport des visites programmatiques |  |
| Indicateur 1.2.3Base de données :Cible : |  |  |
| **Produit 1.3**Les capacités de 100 jeunes filles et garçons (parmi les 1500) sont renforcés pour une participation active et équitable aux 50 réseaux de médiation et dans la résolution des conflits de leur communautéListe des activités relevant du produit :Mettre en place des réseaux de médiateurs (50) (au niveau quartier, village, et commune) -impliquant jeunes, femmes, élus locaux et leaders religieux et traditionnels- pour les mécanismes d’alerte précoce et la gestion des conflitsFormer des réseaux en prévention/gestion de conflits, technique de communication, plaidoyer, recherche de financement | Indicateur 1.3.1Nombre de réseaux de médiateurs mise en place dont les capacités de leurs membres sont renforcéesBase de données : 0Cible : 50 | Rapport d’activité des partenairesRapport des visites programmatiques |  |
| Indicateur 1.3.2% des conflits prévenus et ou résolus auxquels au moins 1 jeune du réseau a pris partBase de données : 0Cible :80% | Rapport d’activité des partenairesRapport des visites programmatiques |  |
| Indicateur 1.3.3Base de données :Cible : |  |  |
| Effet 2: Les autorités des cinq communes, y compris les leaders religieux et les chefs traditionnels, reconnaissent l’apport et la contribution des jeunes filles à la prévention et la gestion des conflits et les impliquent dans les sphères décisionnelles.  |  | Indicateur 2 aBase de données :Cible : |  |  |
| Indicateur 2 bBase de données :Cible : |  |  |
| Indicateur 2 cBase de données :Cible : |  |  |
| **Produit 2.1** Les capacités des autorités locales y compris les chefs traditionnels, les leaders religieux, sont renforcés pour accroître la participation des filles et garçons dans les processus de consolidation à la paix Liste des activités relevant du produit :Elaborer de manière participative, valider et vulgariser d’un argumentaire national « Jeunes, Genre, paix et Islam » avec les associations et réseaux islamiquesOrganiser un forum régional de réflexions avec les leaders religieux et l’ACTN et animation d’une conférence-débat par un leader champion/icone sur les questions de paix genre et islamFormer/Sensibiliser des autorités locales sur l’importance de la participation des jeunes dans la vie socio-économique de la communauté.  | Indicateur 2.1.1Disponibilité d’un argumentaire tenant compte des spécificités des 5 communes Base de données : NONCible :OUI |  |  |
| Indicateur 2.1.2Nombre de fora régionaux organisés avec la participation d’au moins 10% des jeunes filles et garçons formésBase de données : 0Cible : 5 |  |  |
| Indicateur 2.1.3-Nombre d’autorités locales ayant participées aux foras régionaux et formations. Base de données : 0Cible : 180 |  |  |
| **Produit 2.2**Des mécanismes inclusifs de participation des jeunes sont mis en place et formalisés dans les 5 communes. Liste des activités relevant du produit :Organisation de dialogues intergénérationnels dans les espaces surs et les medersas-écoles coraniques féminines- entre les leaders religieux et les chefs traditionnels, pour débattre et trouver des solutions idoines à la participation des femmes et des filles aux instances de décision.Mise en place d’une plateforme (U-Report) d’échanges entre les organisations de jeunesse nationales et locales (CNJ, réseaux de jeunes parlementaires, Réseau des jeunes pour la Paix de l’Afrique de l’Ouest, …)Formation des élus locaux (y compris certains jeunes leaders) en budget participatif | Indicateur 2.2.1Nombre de dialogue intergénérationnel impliquant leaders communautaires et jeunes pour la participation des femmes et des filles aux instances de décisionBase de données : 0Cible : 45 |  |  |
| Indicateur 2.2.2Nombre de jeunes filles et garçons (au niveau national comme communal) qui sont modérateurs des échanges de la plateformeBase de données : 0Cible : 50 |  |  |
| Indicateur 2.2.3Nombre de débats de la plateforme auxquels 100 jeunes participentBase de données :0Cible : 20 |  |  |
| **Produit 2.3**Le modèle de leadership féminin communautaire expérimenté dans les 5 communes nourrit une réflexion au niveau national sur l’importance de renforcer la participation des jeunes filles aux sphères décisionnellesListe des activités relevant du produit :Initiation à la modélisation du leadership communautaire fémininDialogue intergénérationnel de haut niveau entre les réseaux de jeunes filles leaders, les organisations de jeunesse nationales et les autorités centralesRépertoire, documentation et diffusion des bonnes pratiques de leadership féminin via les vidéos communautaires, les débats audios et TV, la mise en place du U-Report, sur les ondes des radios communautaires, à travers les réseaux sociaux et le Cinéma Numérique Ambulant | Indicateur 2.3.1% de participants aux dialogues intergénérationnels qui estiment être satisfaits des résultats des échangesBase de données : 0Cible : 70% |  |  |
| Indicateur 2.3.2Nombre de modèles de leadership féminin communautaires identifie et vulgarisé dans les 5 communes ciblesBase de données : 0Cible : 10 |  |  |
| Indicateur 2.3.3Base de données :Cible : |  |  |
| Résultat 3 : |  | Indicateur 3 aBase de données :Cible : |  |  |
| Indicateur 3 bBase de données :Cible : |  |  |
| Indicateur 3 cBase de données :Cible : |  |  |
| Produit 3.1 Liste des activités qui appartiennent au produi t : | Indicateur 3.1.1Base de données :Cible : |  |  |
| Indicateur 3.1.2Base de données :Cible : |  |  |
| Indicateur 1.1.3Base de données :Cible : |  |  |
| Produit 3.2Liste des activités relevant du produit : | Indicateur 3.2.1Base de données :Cible : |  |  |
| Indicateur 3.2.2Base de données :Cible : |  |  |
| Indicateur 3.2.3Base de données :Cible : |  |  |
| Produit 3.3Liste des activités relevant du produit : | Indicateur 3.3.1Base de données :Cible : |  |  |
| Indicateur 3.3.2Base de données :Cible : |  |  |
| Indicateur 3.3.3Base de données :Cible : |  |  |

**Annexe C : Liste de vérification pour le lancement du projet**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Question** | **OUI** | **NON** | **Commentaire** |
| 1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ?
 | X |  | Les ONGs de mise en œuvre ainsi que certaines associations de jeunes ayant des rôles clés à jouer ont identités et impliqués dans l’élaboration du document de projet |
| 1. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ?
 | X |  | Les termes de référence des VNU et de l’animateur local |
| 1. Les sites d’intervention du projet ont-ils été identifiés ?
 |  | X | L’identification des villages bénéficiaires et des jeunes sera faite en début de projet, à travers les differents mécanismes précités dans le document de projet. |
| 1. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l’existence du projet ?
 | X |  |  |
| 1. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?
 | X |  |  |
| 1. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ?
 | X |  |  |
| 1. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?
 | X |  |  |
| 1. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?
 | X |  |  |
| 1. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?
 | N/A | L’identification des villages et des bénéficiaires. Une mission conjointe sera entreprise dans chaque localité sur une durée de 2-3 jours. Une mission préparatoire sera entreprise par les ONGs d’exécution. Parallèlement, l’animateur local d’Abala de la région Tillabéry sera identifié et recrute. L’animateur et les VNUs devront être recrutes et installes avant le démarrage du projet pour leur pleine implication dans l’identification des bénéficiaires. |

**Annexe D : Budgets détaillés et UNDG (document Excel à part)**

1. Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement. [↑](#footnote-ref-1)
2. La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois. [↑](#footnote-ref-2)
3. **Score 3** pour les projets qui ont l’égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l’égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 2** pour les projets qui ont l’égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l’égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 1** pour les projets qui contribuent d’une certaine manière a l’égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total). [↑](#footnote-ref-3)
4. 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats [↑](#footnote-ref-4)
5. (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d’emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l’État ; (4.2) Prolongement de l’autorité de l’État/de l’administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF [↑](#footnote-ref-5)
6. Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet. [↑](#footnote-ref-6)
7. Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12. [↑](#footnote-ref-7)